

N ^o DU DOSSIER.	DÉTAIL DES CRÉANCES.	MONTANT PARTIEL.	TOTAL PAR EXERCICE.
	Report, fr.	1,642 41	38,805 45
3	Veuve Clarcx, à Anvers. — Indemnité pour occupation des fours de sa boulangerie à Merxem.	2,500 »	
4	Commune de Montaigu. — Dégâts commis lors des manœuvres.	131 »	
5	Commune de Bassevelde. — Fourniture de paille.	25 39	
6	Commune de Gheel. — Traitement de militaires malades.	181 65	
	EXERCICE 1833.		4,380 45
	MATÉRIEL DU GÉNIE.		
1	Divers habitants de Sichem. — Indemnités pour pertes et dégâts causés par suite de l'établissement du camp de Diest.	1,070 »	1,070 »
	CRÉANCES DIVERSES.		
1	Ville d'Anvers. — Réclamations pour droits d'octroi sur de la houille et du genièvre.	754 07	754 07
	EXERCICE 1835.		
	MATÉRIEL DU GÉNIE.		
1	Freyman Depotter, à Ostende. — Pertes dans son entreprise des réparations de la place d'Ostende.	3,000 »	3,000 »
	Total,		48,009 97

1116. — 31 DÉCEMBRE 1842. — *Loi portant réduction de l'intérêt des cautionnements fournis en numéraire, aux termes de l'art. 271 de la loi du 26 août 1822, n^o 38.* (Bull. offc., n. cxvi.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Par modification à l'art. 271 de la loi générale du 26 août 1822, n^o 38, l'intérêt sur les cautionnements fournis en numéraire, est réduit à 4 p. c. l'an.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des finances (M. Smits).

1117. — 8 OCTOBRE 1842. — *Loi portant acte de naturalisation ordinaire du sieur Van Sazen (Jean), instituteur à Petit-Brogel, province de Limbourg, né à Hamstede (Pays-Bas), le 17 novembre 1813; ledit acte a été accepté le 22 octobre 1842.* (Bulletin officiel, n. cxvi.)

1118. — 9 DÉCEMBRE 1842. — *Arrêté royal qui approuve la dissolution de la société anonyme dite des hauts fourneaux, forges et usines du Luxembourg.* (Bull. offc., n. cxviii.)

Léopold, etc. Vu l'expédition ci-annexée d'un acte public, reçu le 23 novembre 1842, par

(1) Rapport à la chambre des représentants par M. Osy le 9 décembre 1842. — *Monit.* du 10. — Adoption le 12 décembre à l'unanimité des 57 membres présents. — *Monit.* du 13.

Rapport au sénat par M. le comte d'Andelot, le 21 décembre 1842. — *Monit.* du 22. — Adoption sans discussion le 24 à l'unanimité des 52 membres présents. — *Monit.* du 25.